

**SERVICES DE GARDE
PHARMACIES**

Janvier

Dimanche 17 : BERTHAULT-LECHARTIER
47, avenue de la République
Dimanche 24 : BOCCARA
9, avenue de la Marne
Dimanche 31 : CHANTRY
31, rue Carvès

Février

Dimanche 7 : PHARMACIE DUPAIN
6 place Jean Jaurès
Dimanche 14 : PHARMACIE DU ROND POINT
62 avenue de la République
Dimanche 21 : PHARMACIE TUFFIER
20 rue Molière
Dimanche 28 :
PHARMACIE DU SQUARE
131 avenue Jean Jaurès

Mars

Dimanche 7 :
PHARMACIE JACQUEMART
34 avenue de la République
Dimanche 14 : PHARMACIE DO
111 avenue Verdier
Dimanche 21 : PHARMACIE DUONG
117 avenue Aristide Briand
Dimanche 28 : PHARMACIE PREVOST
104 avenue Henri Ginoux

Avril

Dimanche 4 : PHARMACIE BOCCARA
9 avenue de la Marne
Lundi 5 : PHARMACIE BOCCARA
9 avenue de la Marne
Dimanche 11 : PHARMACIE
CHERADAME CRABOS
52 avenue Henri Ginoux

**MÉDECINS : Composez le 15
ou SOS 92 au 01 46 03 77 44.
Le service de médecins de
garde fonctionne 7 jours/7
et 24 heures/24 et se déplace
à domicile.**

Adresses et numéros utiles

› La Mairie à votre service

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h, le samedi de 8h30 à 11h45. Hôtel de Ville - 43, avenue de la République - 92121 Montrouge Cedex.
Centre administratif - 4, rue Edmond Champeaud - 92121 Montrouge Cedex
Tél. : 01 46 12 76 76 - www.ville-montrouge.fr

› Numéros d'urgence

› Police Secours : 17

› Pompiers : 53, rue de la Vanne
Tél. : 01 58 07 05 28

› Appel secours :
18 ou 01 46 56 18 18

› SAMU et Médecins de garde : 15

› Urgences dentaires :
Tél. : 01 47 78 78 34
(dimanches et jours fériés
de 9h à 12h et de 15h à 17h)

› Secouristes Croix-Rouge :
Tél. : 06 65 33 62 16

› Transports Croix-Rouge :
Tél. : 01 46 54 56 76

› Secouristes Protection Civile :
Tél. : 06 61 19 81 91

› Commissariat de Police :
4, rue Guillot
Tél. : 01 46 56 34 00

› Gendarmerie :
5, rue Gabriel Péri, 92320 Châtillon
Tél. : 01 46 57 22 22

› Police Municipale :
19, rue Henri Barbusse
Tél. : 01 46 12 72 59

› Carte bancaire - Vol/Perte :
Tél. : 0892 705 705

› Chèques - Vol/Perte :
Tél. : 01 42 41 22 22

› EDF-GDF :
Électricité : 0810 333 292
Gaz : 0810 433 292

› Adresses utiles

› Préfecture :
177, avenue Joliot-Curie
92000 Nanterre
Tél. : 0821 80 30 92 (0,12€ TTC/min)

› Sous-Préfecture :
99, avenue du Général de Gaulle
92160 Antony
Tél. : 01 56 45 38 00.

› Impôts :

18, rue Victor Hugo - 92120 Montrouge
Tél. : 01 55 58 24 00

› Sécurité sociale :

16, rue Victor Hugo - 92120 Montrouge
Tél. : 0 820 904 192

› Allocations familiales :

7, rue Auguste Gervais
92245 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 0820 25 92 10

› Permanence au C.A.S. de Montrouge

11, rue Delerue
Tous les mardis, sur rendez-vous
Tél. : 01 46 12 74 15

› OPHLM :

18, av. Émile Boutroux - 92120 Montrouge
Tél. : 01 55 58 17 00
Accueil du lundi au jeudi de 8h à 12h
et de 13h30 à 17h, le vendredi de
8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

› Centre Municipal de Santé :

5, rue Amaury Duval 92120 Montrouge
Tél. : 01 46 12 74 09

› Centre d'Information et d'Orientation :

24, rue Arthur Auger - 92120 Montrouge,
Tél. : 01 46 57 24 75
cio-montrouge@ac-versailles.fr

› Pôle Emploi :

5, rue Théophile Gautier
92120 Montrouge
Tél. : 01 46 56 02 02
Du Lundi au Jeudi : de 9h à 17h
Le Vendredi : de 9h à 12h
Téléphone : 3949 (selon le service,
appel gratuit ou 0,11€ TTC)
Fax : 01 46 56 82 01
<http://www.pole-emploi.fr>

› Mission Locale :

131, rue Maurice Arnoux
92120 Montrouge
Tél. : 01 42 53 50 42
Accueil des 16-25 ans du lundi au jeudi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h,
vendredi de 9h à 12h30.

**Club Consomm'action UFCS/FR :
Pas d'accessoires inutiles dans votre voiture**

Rappelons que tout accessoire non fourni d'origine (lecteur DVD, tablette...) est susceptible de devenir un projectile en cas d'accident, surtout en présence de jeunes enfants. Il ne faut pas laisser dans l'habitacle des objets lourds qui peuvent blesser les passagers sous l'effet d'un choc. De la même façon, il ne faut pas surcharger les coffres arrières, lesquels peuvent violemment déverser leur contenu en cas d'accident.

Permanences de Consomm'action : 1^{er} mercredi du mois de 14h à 16h et le 3^e mardi du mois de 15h à 17h.

Nouvelle adresse : 2 bis, rue Couprie - Tél. : 06 42 63 27 96 - consomm.action@hotmail.fr

Les questions que vous vous posez

Retrouvez régulièrement dans cette rubrique les réponses à vos questions

Lorsque nous partons en vacances, nous sommes toujours un peu inquiets de laisser notre appartement. Je sais qu'il existe un dispositif de sécurité pendant les vacances d'été, mais que peut-on faire lors des vacances scolaires ?

Dorénavant, l'Opération Tranquillité Vacances mise en place depuis plusieurs années durant la période estivale sera dispensée pour toutes les périodes de vacances scolaires.

Ce dispositif permet aux services de

police d'effectuer des passages aux abords des domiciles de riverains ayant déclarés leur départ en congé. L'Opération Tranquillité Vacances est désormais étendue sur l'ensemble de l'année durant les périodes de vacances scolaires. Les déclarations de demande sont à la disposition des usagers au poste de Police Municipale et au commissariat.

Des fascicules présentant l'OTV sont disponibles et téléchargeables sur les sites Internet de préfecture des Hauts Seine ainsi que la Préfecture de police de Paris.

www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr

PETITES ANNONCES

CHAMBRE- STUDIO :

Vous êtes propriétaire et vous disposez d'un logement chez vous ou indépendant ? Faites confiance à notre association pour vous permettre de loger des étudiants, stagiaires, Erasmus... Le CEP Entraide Etudiants est une association selon la loi de 1901 dont la mission est de mettre les étudiants cherchant à se loger en rapport avec les propriétaires qui nous proposent différents types de logements, que ce soit contre loyer ou contre services.

CEP Entraide Etudiants - Tél : 01 55 42 81 23
cepstudants@laposte.net
www.logements-etudiants.org/proprietaires

Ces annonces vous permettent de vous mettre en relation. La Ville ne pourra être tenue responsable des différends qui pourraient vous opposer à ces personnes, associations ou entreprises. La Municipalité se réserve le droit d'accepter ou de refuser les annonces qu'elle reçoit.

Pour les activités de nos enfants, je paye en fonction d'un quotient familial. Je ne sais pas à quoi cela correspond et j'aimerais savoir quelle est la participation de la Municipalité ?

A Montrouge, la Municipalité propose des services et des activités aux habitants. Afin de les rendre accessible à tous, les tarifs sont calculés au plus juste, sur la base du quotient familial. Ce quotient familial est déterminé à partir des revenus des familles ou de leur situation professionnelle, selon la formule (voir encadré).

La part restante est prise en charge par la Ville. Reportez-vous ensuite au tableau ci-contre pour savoir à quelle catégorie vous appartenez.

$$QF = \frac{\text{Somme des ressources familiales} - \text{Loyer hors charge}}{\text{Nombre de personnes constituant le foyer}}$$

Si le résultat est :	Tranche	Exemples :
supérieur à 616,01 €	- A -	4,02 € (pour un repas à la restauration scolaire)
de 559,01 à 616 €	- B -	3,62 €
de 508,01 à 559 €	- C -	3,31 €
de 433,01 à 508 €	- D -	2,79 €
de 360,01 à 433 €	- E -	2,36 €
de 312,01 à 360 €	- F -	1,96 €
de 245,01 à 312 €	- G -	1,57 €
inférieur à 245 €	- H -	0,79 €

Les notaires vous informent

Dans le cadre de la semaine d'information sur les droits des familles, les notaires des Hauts-de-Seine offrent au public montrougien un accès au droit, facile, de proximité et de qualité au travers de consultations individuelles et gratuites.

Cette permanence aura lieu le jeudi 18 février 2010 de 14h à 17h30 dans le Centre Administratif (guichet N° 2) au 4, rue Edmond Champeaud, 92121 Montrouge Cedex.